



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2021

Sous réserve d'approbation de la prochaine assemblée générale

Numéro	21		
Ordre du jour	21.1 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale (AG) du 04.10.2020 21.2 Approbation de l'ordre du jour 21.3 Rapport du président 21.4 Rapport des comptes par la trésorière et du rapport de décharge des vérificateurs 21.5 Approbation du rapport des comptes et décharge au Comité et aux vérificateurs 21.6 Présentation du budget et approbation 21.7 Élection partielle de deux nouveaux membres du Comité 21.8 Election de deux vérificateurs des comptes 21.9 Modifications statutaires 21.10 Divers 21.11 Présentation des membres de la Maîtrise 21.12 Présentation des activités des unités en 2020/21 et projets 2020/21		
Auteur	Olivier Humbert-Droz	Comité en 2021	
Début de séance 10h15		Président :	Ione Ramel
Effectif total	439 (+ 91)	Chef de groupe :	Dante O'Neil
Membres actifs	159 (+ 56)	Cheffe de groupe adjointe :	Coline Fleury
Membres à l'essai	125 (+ 48)	Trésorière :	Elaine Walsh
Maîtrise	18 (- 1)	Responsable des locaux :	Carole Maquignaz
Clan* (membres actifs)	45 (+ 17)	Secrétaire :	Glenn O'Neil
Comité (sans CG et CGA)	5	Secrétaire PV :	Olivier Humbert-Droz
Sympathisants	87 (- 2)		
*uniquement anciens chefs et cheftaines			
Vérificateurs 2021 : Lionel Carrel et Mégane Maquignaz Scrutateurs : Nicole Hopwood			
Date	10.10.2021		
Participants	38 adultes présents à l'AG	Absents : 17	

Le président ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux participants. Il souligne l'avantage de faire cette Assemblée en présentiel et sans masques (grâce à l'application des mesures Covid). Il procède à l'introduction des différents membres du comité et représentants scouts. Il commence par souligner la présence de trois membres de l'organisation des scouts vaudois (SVD) : Sorcha Walsh, la responsable cantonale ; Alec Pittet, responsable communication au niveau cantonal, et Mégane Maquignaz, responsable des formations au niveau cantonal, tous les trois issus des rangs des scouts de Nyon. Puis il présente les membres du comité en exercice. Il salue en particulier la contribution de Carole Maquignaz, responsable des locaux, qui nous quittera après l'AG. Elle a contribué par sa diligence et son esprit pratique à assurer un cadre favorable aux activités scouts en s'assurant de la bonne gestion des locaux, de leur mise à niveau et d'une collaboration efficace avec les responsables de la commune de Nyon. Vu que l'élection du comité

a eu lieu l'année passée, le Président mentionne qu'il y a cette année une élection partielle de nouveaux membres de comité. Il présente donc les nouveaux membres du comité qui viendront remplacer ou renforcer l'équipe du comité :

- Cécile Laffont, spécialiste en locations résidentielles, qui remplacera Carole Maquignaz et dont la compétence sera très utile ;
- Céline Rondi, maman de 3 enfants scouts, psychiatre ;
- Et Luca Sagone, cadre bancaire.

21.1 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale (AG) du 04.10.2020

Le PV 20 de l'Assemblée Générale du 04.10.2020 est approuvé par acclamation de l'Assemblée.

21.2 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans modifications

21.3 Rapport du président

Le Président présente les éléments importants liés aux scouts de Nyon relatifs à l'année écoulée et aux défis à venir. Les scouts de Nyon bénéficient plus que jamais d'un engouement soutenu. Sur an, il y a une progression de + 56 enfants (membres actifs) et + 48 enfants (membres à l'essai), soit un tiers de nouveaux membres actifs additionnels pour l'année 2020-2021. Cela suit la progression de + 100 enfants l'année précédente soulignant l'attrait pour les scouts de Nyon. Cela fait de l'association la seconde du canton après celle de Lausanne, ce qui n'est pas rien.

Par contre, le nombre élevé de membres à l'essai – et ce pour une longue période - pose problème dans la gestion des effectifs, le paiement des cotisations et la prévisibilité des effectifs à gérer. Une autre conséquence de ce problème est liée à l'obtention des subsides de la commune. Celle-là questionne régulièrement la différence entre le nombre de membres actifs (qui ne tient pas compte des membres à l'essai) et la demande de subvention (qui fait état du nombre total d'enfants inscrits et à l'essai). Finalement, il est difficile pour les chefs de pouvoir se familiariser et connaître les enfants.

Pour résoudre cette situation, le comité a étudié la question et propose d'avoir une seule séance d'essai en début d'année scolaire, puis une confirmation (ou non) suite à la participation au week-end de passage. Suite à cette journée, les enfants et leurs parents devront en effet décider si l'enfant continue et devient un membre actif. Les inscriptions ne seront donc plus possibles que de juin à fin août (et non plus en novembre et décembre comme précédemment). Cela permettra de clarifier rapidement au début de l'année scout le nombre de membres actifs et le niveau d'effectifs. Les scouts de Nyon proposent aussi volontiers à certains parents de mettre leurs enfants dans d'autres troupes comme à Gland. Néanmoins, la réputation des scouts de Nyon est bonne et les parents préfèrent attendre pour enrôler leurs enfants à Nyon.

La progression soutenue des effectifs a des conséquences bien réelles sur la maîtrise qu'il s'agit de maîtriser justement... Il devient plus compliqué de suivre cette progression avec l'encadrement des chefs qu'il faut former (actuellement 15 responsables effectifs). Pour remédier à ce problème, il a été décidé temporairement de recruter les futurs chefs un peu plus jeune (soit dès 15 plutôt que 16 ans chez les pionniers de cordée (Picos), servant d'antichambre naturelle avant de faire partie de la maîtrise.

Une des autres priorités du comité est de reprendre le dialogue avec la commune sur l'octroi d'un local définitif attribué aux scouts à Nyon. Les locaux définitifs devraient être la ferme du Boiron, qui propose un cadre idyllique, près d'une rivière et de la nature. Néanmoins, avec la progression des effectifs, la question se pose au sujet de la taille du local, qui était adapté aux effectifs à l'époque des discussions initiales, mais l'est de moins en moins. Ce local reste néanmoins la priorité, puisqu'il se trouve dans un endroit proche de la nature.

21.4 Rapport des comptes par la trésorière et du rapport de décharge des vérificateurs

Les comptes sont présentés par Elaine Walsh.

En 2021, il s'agit de la première clôture des comptes avec la nouvelle année comptable (de septembre à août) alignée sur l'année scolaire. La trésorière explique les différentes rubriques concernant les dépenses et les revenus. Cette année, il faut noter que l'association a fait un bénéfice de 17'800 CHF. Bien que le but premier des scouts ne soit bien entendu pas de faire un bénéfice, ces excédents permettent de planifier des investissements futurs (nouveau local, matériel lié à la progression d'effectifs, etc..). La Trésorière détaille ensuite les comptes :

Recettes 2020-2021

Cotisations et dons	22 689
Subside Nyon et Jeunesse & Sport	27 416
Vente matériel	5 146
Location local	0
Divers	0
TOTAL RECETTES	55 251

Dépenses 2021

Frais d'activités	10 096
Matériel	10 935
Local et charges	5 074
Cotisation ASVD et formation	7 476
Journée des amis des scouts	0
Camp d'été	3 866
TOTAL DEPENSES	37 447

Résultats année 2020-2021

Recettes	55 251
Dépenses	37 447
TOTAL RESULTAT	+ 17 804

Les détails des comptes sont en annexe du document et une version signée annexée aux archives.

21.5 Approbation du rapport des comptes et décharge au Comité et aux vérificateurs

Lionel Carrel et Mégane Maquignaz ont vérifié les comptes 2021. Mégane lit le rapport des vérificateurs. Celui-ci stipule que les reports des écritures concordent et que les justificatifs, contrôlés par sondages, correspondent aux comptabilisations. Les comptes sont présentés de façon claire et précise. Les vérificateurs proposent à l'assemblée de les accepter et de donner la décharge à la caissière et au comité. Les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité et la décharge est donnée au comité et aux vérificateurs.

21.6 Présentation du budget et approbation

La trésorière présente le budget prévisionnel pour l'année 2021-2022.

Recettes 2021-2022 - Prévisions

Cotisations et dons	20 000
Subside Nyon et Jeunesse & Sport	15 000
Vente matériel	5 000
Location local	0
Divers	0
TOTAL RECETTES	40 000

Dépenses 2021-2022 - Prévisions

Frais d'activités	10 000
Matériel	10'000
Local et charges	5 000
Cotisation ASVD et formation	7 800
Journée parents et amis des scouts	1 000
Camps d'été	5 000
TOTAL DEPENSES	38 600

Résultats 2021-2022 - Prévisions

Recettes	40 000
Dépenses	38 600
TOTAL RESULTAT	+1 400

Le budget est accepté par acclamation.

21.7 Élection partielle de deux nouveaux membres du Comité

L'élection du comité se fait tous les 2 ans et a eu lieu l'année précédente. Cette année, il s'agit donc d'une élection partielle. Pour remplacer Carole Maquignaz (responsable des locaux) qui démissionne, Mme Cécile Laffont, spécialiste en locations résidentielles, reprendra sa succession. Deux autres membres additionnels viendront aussi rejoindre le comité : Mme Céline Rondi, psychiatre, et Luca Sagone, cadre bancaire. Ces derniers sont élus par acclamation.

21.8 Election de deux vérificateurs des comptes

Cette année, il faut remplacer Lionel Carrel comme vérificateur des comptes et nommer un nouveau suppléant. Antoine Sigg (un ancien scout), comme vérificateur des comptes et Roberta O'Neil (mère de plusieurs scouts) comme suppléante se présentent. Ils sont élus par acclamation.

Les vérificateurs pour l'année 2021-2022 seront : Mégane Maquignaz et Antoine Sigg,

Et les suppléantes seront : Nicole Hopwood et Roberta O'Neil.

21.9 Modifications statutaires

Pour suivre l'évolution de la situation et optimiser les statuts, le Président propose les modifications statutaires suivantes :

1) Modification de l'article 1.

Vu le changement d'adresse officiel du chef de groupe (pour cause d'études), il propose que l'adresse des scouts soit attachée au domicile du Président plutôt qu'au domicile du chef de groupe, comme précédemment. Il propose de changer les statuts comme suit.

Art. 1

Le Groupe scout de Nyon « Les Trois-Jetées », désigné ci-après « Groupe Trois-Jetées » est constitué en association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse (CCS). Il s'agit d'une association sans but lucratif, sans affiliation politique ni confessionnelle, ouverte à tous, sans distinction de race, d'origine et de croyance. Sa durée est illimitée. Elle a son siège à Nyon et son adresse au domicile du chef de Groupe.

Proposition:

Art. 1 - modifié

Le Groupe scout de Nyon « Les Trois-Jetées », désigné ci-après « Groupe Trois-Jetées » est constitué en association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse (CCS). Il s'agit d'une association sans but lucratif, sans affiliation politique ni confessionnelle, ouverte à tous, sans distinction de race, d'origine et de croyance. Sa durée est illimitée. Elle a son siège à Nyon et son adresse au domicile **du Président du Comité de soutien**.

2) Modification de l'article 9.

Dans les statuts actuels, le chef de groupe adjoint est désigné par le chef de Groupe, et n'est pas coopté par la maîtrise. Vu que le chef adjoint devient généralement le futur chef de groupe, il semblait nécessaire en termes de légitimité et d'acceptation de s'assurer que la personne nommée avait le soutien de ses pairs. Il propose de changer les statuts comme suit.

Art. 9

[...] Rôle du chef de Groupe : [...]

- De concert avec le Comité de soutien, il planifie les contacts avec les parents, les autorités et les médias ;
- Représente le groupe vis-à-vis de l'Association du scoutisme vaudois et du Mouvement scout de Suisse ;
- Présente un bref rapport d'activité à l'Assemblée générale ;
- Nomme le chef de Groupe adjoint

Proposition:

Art. 9 - modifié

[...] Rôle du chef de Groupe : [...]

- De concert avec le Comité de soutien, il planifie les contacts avec les parents, les autorités et les médias ;
- Représente le groupe vis-à-vis de l'Association du scoutisme vaudois et du Mouvement scout de Suisse ;
- Présente un bref rapport d'activité à l'Assemblée générale ;
- Nomme le chef de Groupe adjoint, sur proposition de la Maîtrise qui délibère et s'organise librement à cet effet.

3) Modification de l'article 13.

Par cohérence avec la modification de l'article 9 précédent, le Président propose que le/la chef/fe de Groupe adjoint/e participe aussi aux séances du comité avec voix consultatives. Il modifie aussi la formulation du texte qui faisait référence à plutôt qu'aux activités scouts.

Art. 13

[...] Le Comité de soutien est composé du chef de Groupe et de son adjoint, ainsi que d'un minimum de quatre personnes élues par l'Assemblée générale parmi les parents des scouts et les membres sympathisants. Le Comité s'organise librement et nomme un président en son sein. Le chef de Groupe ne peut pas être le président du Comité de soutien. Les membres du Comité sont élus pour deux ans et sont rééligibles.

Rôle du Comité de soutien:

Appuie et conseille la Maîtrise en lui laissant toute liberté quant au travail scout ; [...]

Proposition:

Art. 13 - modifié

[...] Le Comité de soutien est composé du chef de Groupe, ainsi que d'un minimum de quatre personnes élues par l'Assemblée générale parmi les parents des scouts et les membres sympathisants. Le Chef de groupe adjoint est invité à participer aux séances du Comité de soutien, avec voix consultative. Le Comité s'organise librement et nomme un président en son sein. Le chef de Groupe ne peut pas être le président du Comité de soutien. Les membres du Comité sont élus pour deux ans et sont rééligibles.

Rôle du Comité de soutien:

Appuie et conseille la Maîtrise en lui laissant toute liberté quant aux activités scouts ; [...]

4) Modification de l'article 15.

Suite au changement de période de l'exercice comptable maintenant aligné sur l'année scolaire, le Président propose d'adapter les statuts pour refléter cette nouvelle réalité.

Art. 15

L'exercice comptable correspond à l'année civile. Le caissier est responsable d'une gestion économe des finances. Il institue et contrôle une caisse auprès de chaque unité. Il est chargé de percevoir les cotisations des membres actifs et sympathisants.

Proposition:

Art. 15 - modifié

L'exercice comptable correspond à l'année scolaire, soit du 1^{er} septembre au 31 août. Le caissier est responsable d'une gestion économe des finances. Il institue et contrôle une caisse auprès de chaque unité. Il est chargé de percevoir les cotisations des membres actifs et sympathisants.

5) Modification de l'article 16.

Il propose finalement de clarifier les conditions et règles liés à la vérification des comptes (pour refléter la pratique actuelle), comme suit :

Art. 16

La Commission de vérification des comptes examine les comptes chaque année. Elle est composée de deux membres pris en dehors du Comité de soutien et de la Maîtrise, nommés pour une année par l'Assemblée générale. [...]

Proposition:

Art. 16 - modifié

La Commission de vérification des comptes examine les comptes chaque année, **préalablement à la tenue de l'Assemblée générale ordinaire rédige un rapport, puis, donne lecture de son rapport écrit à l'Assemblée générale ordinaire.** Elle est composée de deux membres pris en dehors du Comité de soutien et de la Maîtrise, nommés pour une année par l'Assemblée générale. [...]

Les changements statutaires sont adoptés après les explications du Président.

21.10 Divers

Pas de divers proposés ou discutés.

21.11 Présentation des membres de la Maîtrise

Puis les membres de la maîtrise se présentent aux membres et parents présents à l'Assemblée générale :

Membres de la maîtrise présents :

- La Haute Maîtrise : Dante O'Neil (CG), Coline Fleury (CGA), Manko Clavet, et Estelle Bolay
- La Meute Avalon : Estelle Bolay (CB) ; Virginie Rochat (CM) ; Ulysse du Sordet (CMA) ; Benjamin Christinat (CMA)
- La Meute Neptune : Estelle Bolay (CB) ; Muireann Walsh (CM) ; Antoine Meisser (CMA) ; Julien Hopwood (CMA)
- La Troupe Lotus (fille 11-16 ans) : Fiona Schaad (CT) ; Aliénor Charpentier (CTA) ; Paola Rusca (CTA)
- La Troupe St-Exupéry (Garçons 11-16 ans) : Livio O'Neil (CT) ; Alec Goriup (CTA) ; Neels Rentsch (CTA) ; Isabelle Plummer (CTA)
- Les Pionniers cordée : Poste-It (16-18 ans) : Alec Pittet (CP) ; Stuart Patisson (CPA) ; Manko Clavet (CPA)
- Yann Bolay (chef routier).

21.12 Présentation des activités des unités en 2020/21 et projets 2020/21

Dante fait une présentation sur ce qu'il voit comme les points clés de ce que l'on apprend aux scouts : des valeurs, des amitiés, des aventures, le développement personnel, le dépassement de soi, une école de vie. Dante explique la situation actuelle des dernières années et les éléments et défis à prendre en compte dans les prochaines années. Ces dernières années ont été marquées par plusieurs déménagements et la Covid-19, une grande visibilité médiatique, une période de forte croissance, le passage d'un petit à un grand groupe marqué par une Maîtrise dynamique et motivée. Pour les années à venir, les défis seront de stabiliser les effectifs, former les futurs chefs, assurer la période de transition, former la haute maîtrise et être prêt pour le camp fédéral de l'été prochain. La question de la transition restera centrale en termes d'encadrement et développement des capacités. A cet effet, et pour La maîtrise, tous les chefs ont ou sont en train d'acquérir des certifications et des licences Jeunesse & Sports.

Suite au rapport du chef de Groupe, les différentes unités présentent à tour de rôle leur approche et les éléments d'apprentissage et activités exercées durant l'année écoulée (c.f. présentation PowerPoint attachée aux documents d'archivage).

21.13 Divers

Le **nouveau logo des scouts de Nyon** est présenté ainsi que les éléments et raisons du changement. L'approche du nouveau logo vise à rendre plus accessible et immédiatement compréhensible le logo des scouts de Nyon. L'appellation 3 Jetées sera abandonné parce qu'il créait parfois de la confusion et il n'était pas clairement mentionné sur le blason qu'il s'agissait d'un groupe scout à Nyon. Les 3 jetées restent



représentées dans les 3 vagues du logo. La date de création des scouts de Nyon (le plus vieux du canton) est finalement mentionnée (1912) pour honorer l'ancienneté de la société et sa permanence.

MOVA : Le MOVA est le camp fédéral 2022 du Mouvement Scout de Suisse pour lesquels les parents ont reçu une circulaire d'inscription. Vu les délais très court imposés par le MOVA pour les inscriptions, il semblait plus judicieux de faire très tôt une inscription préliminaire, quitte à se désinscrire plus tard jusqu'en mars. Il aurait été par contre plus difficile de venir avec des inscriptions additionnelles hors

délai que d'annuler des inscriptions existantes.

La séance s'est terminée avec le passage de cordelettes formalisant la transition entre les anciens et nouveaux chefs, et les nouvelles responsabilités prises par les chefs...

La séance est levée à 12h30 et est suivie d'un apéritif devant le local.

Le Président :

Le chef de groupe :

Le secrétaire :

Ione Ramel

Dante O'Neil

Olivier Humbert-Droz

Olivier Humbert-Droz, 10 octobre 2021-10-10

Association des Scouts de Nyon, Groupe Trois-Jetées
Comptes 2020-21

BILANS

	31.08.21	31.12.20	31.12.19
1 Actif			
100 Caisse	0.00	0.00	0.00
101 Fonds	79 226.36	61 426.40	63 932.37
102 BCV	40 806.85	40 802.78	40 798.70
103 Débiteurs	0.00	0.00	0.00
Total actif	120 033.21	102 229.15	104 731.07
2 Passif			
201 Créanciers	0.00	0.00	0.00
202 Fonds matériel	21 900.00	21 900.00	21 900.00
203 Fonds local	50 002.00	50 002.00	50 002.00
204 Scouts Classe I	3 719.08	3 719.08	3 719.08
205 Fonds et table	6 297.50	6 297.50	6 297.50
206 Fonds Camp	12 000.00	12 000.00	12 000.00
207 Fonds & Réserves Diverses	11 812.52	11 812.52	15 000.00
208 Capital	-2 501.92	0.00	17 619.02
209 Résultat	17 804.06	-2 501.92	-20 806.50
Total passif	120 033.21	102 229.15	104 731.07

17 799.96
4.10

Mouvements
0.00
0.00
0.00
0.00
0.00
-2 501.92
20 305.98

EXPLOITATION